



C.C.A.S. DE PEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 20 juillet 2026

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Délibération n°2026_14

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six et le vingt juillet à dix-neuf heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PEILLE, régulièrement convoqué le treize juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président, Mme Nicole OUDINOT, Vice-Présidente, Mme Béatrice ELLUL, Vice-Présidente déléguée, M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, Adjoints, M. Jean-Paul MARICHY, Mme Christiane MILLO, M. Jean-Louis SOLER, Mme Danièle VILLOND, Mme Irène ZORGNIOTTI, administrateurs.

A donné procuration : M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire-Président.

Absentes excusées : Mme Myriam ALEXANDRE et Mme Marie TOURNIAIRE, administratrices.

Objet : Choix du séjour d'automne et de ses modalités

RAPPORTEUR : Mme Nicole OUDINOT

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 relatifs aux missions et à l'organisation des centres communaux d'action sociale ;

Vu le budget primitif du CCAS de l'exercice 2026 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique d'animation sociale et de lutte contre l'isolement, le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque année un séjour d'automne à destination notamment des seniors et des résidents de la commune.

Considérant qu'afin de retenir la destination la plus adaptée aux attentes des participants et aux capacités budgétaires du CCAS, quatre propositions de séjour sont soumises à l'appréciation des membres du Conseil d'administration :

Proposition de séjour n° 1 – « Les Lacs Italiens : lac Majeur, lac de Côme, lac d'Orta »

- Destination : Italie.
- Durée : 3 jours / 2 nuits.
- Période : dates à définir.
- Prestations incluses : transport en autocar, hébergement en hôtel 3 ou 4 étoiles, pension complète, visites et excursions prévues au programme, taxe de séjour, les boissons aux repas, les entrées à Isola Bella et Isola Madre.
- Coût estimatif sur une base de 45 personnes payantes, prix par personne de 439€.

Proposition de séjour n° 2 – « Escapade Gênes »

- Destination : Italie.
- Durée : 2 jours / 1 nuit.
- Période : dates à définir.
- Prestations incluses : transport en autocar, hébergement en hôtel 4 étoiles en chambre double à Gênes, pension complète, visites et excursions prévues au programme, guide accompagnatrice, taxe de séjour, les boissons, les entrées au Palazzo del Principe et au Palazzo Spinola.
- Coût sur une base de 45 personnes payantes, prix par personne de 295€

Proposition de séjour n° 3 – « Trilogie italienne, Pavie, Vérone et Parme en harmonie »

- Destination : Italie.
- Durée : 3 jours / 2 nuits.
- Période : dates à définir.
- Prestations : transport, hébergement en hôtel 3 étoiles en chambre double, pension complète, les entrées et visites prévues au programme, assurance assistance rapatriement offerte.
- Coût sur une base de 46 personnes payantes, prix par personne de 315€.

Proposition de séjour n° 4 – « Surprenante Lombardie »

- Destination : Italie.
- Durée : 3 jours / 2 nuits.
- Période : du 20 au 22 octobre 2026.
- Prestations : transport, hébergement en hôtel 4 étoiles en chambre double, pension complète, les visites guidées de Pavie, Milan, Bergame, la visite guidée et l'entrée au Musée de la Scala, le trajet en funiculaire aller/retour à Bergame, assurance assistance rapatriement offerte.

AR Prefecture

006-260600481-20260720-2026_14-DE

Reçu le 24/07/2026

- Coût sur une base de 40 à 47 personnes payantes, prix par personne de 445€.

Le conseil d'administration après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré

À l'UNANIMITÉ des présents et représenté,

DECIDE :

- **D'organiser le séjour n°4 « Surprenante Lombardie »**, si les dates peuvent-être modifiées en septembre ou octobre et afin notamment de les faire correspondre à un vendredi, samedi et dimanche. Un arrêt à Serravalle sera demandé. En cas d'impossibilité de changer les dates, le séjour n°1 « Les lacs italiens », arrivé en deuxième position lors du vote, sera alors retenu.
- **De prendre en charge 265€ par personne**, pour un groupe de 40 à 47 personnes payantes, laissant un reste à charge aux participants de 180€ par personne.
- Que les chambres individuelles donneront lieu au paiement d'une somme supplémentaire à la charge des participants.
- Que les non-résidents de la commune seront inscrits sur une liste d'attente. Quinze jours avant la sortie ou le séjour, en fonction des places disponibles, ils pourront à leur tour être inscrits sur la liste définitive des participants au séjour aux mêmes conditions tarifaires que les peillasques.
- D'accorder aux membres du Conseil d'administration le bénéfice d'une prise en charge de 50% du montant restant dû par personne en contrepartie de leur engagement à encadrer et à veiller à la bonne cohésion du groupe, tout le temps du séjour.
- Que les enfants de moins de 12 ans ne payeront que 50% du montant de la part restant à charge, soit 90€ par enfants.

Fait et délibéré en séance le 20 juillet 2026,

Le Maire-Président,
Cyril PIAZZA



AR Prefecture

006-260600481-20260720-2026_14-DE
Reçu le 24/07/2026